



ASSOCIATION DES INDUSTRIES D'HAÏTI

POSITION DU SECTEUR PRIVÉ HAÏTIEN
sur
La publication du Rapport sur le Commerce illégal et la
Frontière entre la République d'Haïti et la République Dominicaine
par le
Centre d'Études stratégiques et internationales (CSIS)
22 mars 2019

Le Secteur privé Haïtien tient à remercier le CSIS pour avoir mis en lumière dans son rapport, ce que nous considérons comme une préoccupation fondamentale, voire une menace existentielle non seulement pour le secteur privé Haïtien, mais pour le peuple Haïtien : le commerce frontalier illégal grandissant entre la République d'Haïti et la République Dominicaine. Si rien n'est fait pour résoudre ce problème de toute urgence, la République d'Haïti court le risque de devenir un état en déliquescence.

Nous constatons que ce rapport du CSIS procède des efforts de l'Association des Industries d'Haïti (ADIH) qui ont débuté en novembre 2017 par une demande d'implication du CSIS et le financement de leur première présentation en février 2018. L'Association des Industries d'Haïti devait par la suite solliciter le soutien de l'USAID, de l'Ambassade des États-Unis et du Département d'État pour financer cette deuxième étude du CSIS. Nous sommes sensibles au financement du Gouvernement Américain pour la réalisation de cette étude et nous sommes reconnaissants au Secteur privé Haïtien pour leur soutien financier dans ce projet au cours des douze dernières années.

Notre appréciation s'adresse également aux membres et commissions du Congrès des États-Unis qui ont compris la situation d'Haïti et ont adopté de mesures législatives favorables.¹ Nous

¹ H.J. RES. 31., 15 février 2019. «En lieu et place des directives de la Chambre et du Sénat sous cette rubrique concernant la sécurité et le contrôle des frontières, le secrétaire d'État est invité à collaborer avec les gouvernements d'Haïti et de la République dominicaine pour élaborer des plans visant à renforcer la sécurité et le contrôle des frontières. Un tel plan devrait améliorer la sécurité, améliorer les opérations douanières, accroître la transparence et minimiser la corruption. Au plus tard 90 jours après la promulgation de la loi, le secrétaire, en consultation avec

jugeons également encourageante la reconnaissance croissante du Gouvernement Américain et d'autres gouvernements amis de la République d'Haïti que le commerce frontalier illégal est une situation de crise à laquelle il faut s'affronter et qui nécessite une attention particulière. En effet, aucune autre stratégie de développement politique, social ou économique ne sera couronnée de succès sans mettre fin à l'énorme commerce frontalier illégal qui tue l'emploi, freine la croissance économique et prive la République d'Haïti de ses recettes publiques.

Nous apprécions que le rapport du CSIS se penche sur les « *problèmes du commerce illégal, de perte de revenus, de corruption et de pauvreté à la frontière,* » et nous souscrivons généralement à ce que le CSIS a présenté comme « *une série de recommandations qui pourraient aider à augmenter les recettes et lutter contre la corruption tout en renforçant la sécurité frontalière et donnant une impulsion au développement local.* »²

Nous approuvons également la conclusion du CSIS selon laquelle la « *[R]éussite exige un soutien continu de la communauté internationale qui devrait fournir financement additionnel, surveillance et formation.* »³

En effet, nous voudrions souligner que la coopération internationale avec la République d'Haïti devrait aujourd'hui être centrée sur la capacité d'Haïti à contrôler et à sécuriser sa frontière terrestre et d'autres points d'entrée pour mettre fin au commerce illégal.

Bien entendu, le Secteur privé Haïtien soutient l'amélioration du commerce bilatéral légitime dans toutes ses dimensions, qui prend également en compte la coopération liée aux asymétries actuelles entre les deux pays. Pour soutenir le développement de relations commerciales positives avec la République Dominicaine, la République d'Haïti requiert des politiques d'investissement et de développement appropriées, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles afin de garantir une supervision et une mise en application correctes de la réglementation, y compris non seulement des exigences douanières, mais également de la sécurité alimentaire et des médicaments, protection de l'environnement et autres normes techniques. Le Secteur privé Haïtien se réjouit de nouer de nouvelles relations de travail avec ses homologues. Nous sommes en faveur d'une coopération plus étroite entre les gouvernements et d'un engagement international accru pour faciliter et encourager de telles initiatives.⁴

Nous soutenons également les efforts et l'engagement futur visant à garantir des canaux et des procédures appropriés pour la migration et la circulation des étudiants, des travailleurs, des

l'administrateur de l'USAID, soumettra aux comités des crédits un rapport sur ces efforts, comprenant une description de l'utilisation des fonds mis à disposition ou destinés à être mis à disposition. Par la loi et par des lois antérieures pour soutenir de tels régimes. "

² CSIS Haiti/Dominican Republic Border Study, page 1.

³ Id.

⁴ See Protocol of Agreement reiterating both Countries' Engagement to the Environmental Protection of the Entire Island.

commerçants des voyageurs et d'autres personnes. À cet égard, nous encourageons une plus grande attention au plan de régularisation des étrangers; la promulgation d'un nouveau type de visa pour les travailleurs, des règles spécifiques régissant les visas et séjours d'étudiants et des actions rapides pour mettre en œuvre les accords bilatéraux relatifs à ces mesures. Nous continuons également d'appuyer les efforts communs visant à travailler avec les donateurs internationaux et les agences humanitaires (OIM, Croix-Rouge, UNICEF, OCHA, etc.) en vue de la réintégration des migrants.

Cependant, nous reconnaissons qu'il est presque impossible de mettre en place des procédures et des mécanismes plus efficaces et plus humains, dotés des capacités de sécurité et de contrôle adéquates, dans un environnement où la frontière est submergée par la traite, la contrebande, les drogues illicites, le trafic d'armes et de personnes activité illégale. Ainsi, encore une fois, la réalité frontalière actuelle est un problème fondamental et constitue un obstacle à l'amélioration de la coopération bilatérale liée aux voyages et aux migrations entre les deux pays.

Le rapport du CSIS

Le secteur privé haïtien souscrit à plusieurs des recommandations spécifiques formulées dans le rapport, qui sont divisées en quatre objectifs fondamentaux: 1) Instaurer la confiance, 2) Lutter contre la corruption, 3) Faciliter le commerce formel et 4) promouvoir le développement dans la zone frontalière. Nous commenterons certains éléments de ces recommandations dans l'analyse ci-dessous.

Dans l'ensemble, toutefois, nous soulignons que la priorité immédiate est d'établir un contrôle sur le commerce frontalier, l'objectif étant la réduction et l'élimination effective de la contrebande qui alimente la corruption et le non-respect de la loi, porte atteinte à l'emploi et nuit aux secteurs privés légitimes en République d'Haïti et en République Dominicaine. Cela nécessite à la fois une capacité de contrôle des douanes et une capacité de sécurité. L'un sans l'autre ne sera pas efficace. Cela nécessite l'attention des gouvernements Haïtien et Dominicain. L'un sans l'autre ne sera pas efficace. Cela nécessite que les ressources et le personnel soient alloués à la fois au niveau national et international. Encore une fois, l'un sans l'autre ne sera pas efficace.

Afin d'aller au-delà du diagnostic du problème et des nombreuses recommandations importantes contenues dans le rapport du CSIS, nous pensons que la prochaine étape devrait inclure l'élaboration et la publication d'un plan intégré visant à mettre en place un contrôle des échanges frontaliers et une sécurité efficace. Nous sommes encouragés par les directives du Congrès Américain dans la loi des finances finale approuvée le mois dernier demandant au Secrétaire d'État de le faire dans les 90 jours.⁵

⁵ See Footnote 1.

Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un calendrier ambitieux et d'une entreprise majeure. Mais nous espérons que l'Administration Américaine tirera parti du travail réalisé par le CSIS dans le présent rapport pour élaborer son plan. Nous notons également que d'autres acteurs internationaux ont été impliqués dans des éléments du problème qui ont été identifiés, y compris diverses parties prenantes, du FMI à l'Union Européenne.

Le Secteur privé Haïtien suggérerait également qu'un groupe de travail des principales parties prenantes soit convoqué dans le cadre des efforts de rédaction du rapport du Gouvernement Américain pour le Congrès, et que ce groupe cible initialement les composantes de contrôle du commerce et de la sécurité, tandis que l'objectif se précise, aborder les questions de développement et de coopération à plus long terme identifiées dans le rapport du SCRS, ainsi que sur toute autre question pouvant être identifiée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Commentaires sur des éléments spécifiques du rapport du CSIS :

- Instaurer la Confiance

Nous croyons fermement qu'un sommet présidentiel devrait avoir lieu régulièrement pour prendre des mesures concrètes devant permettre de réglementer le commerce, la migration, l'énergie et l'environnement. Cependant, le succès d'une telle initiative serait mieux garanti en allant au-delà des acteurs des secteurs privé et public traditionnels, tels que la société civile élargie (les universités compétentes le secteur des affaires, les parlementaires, les partis politiques et les acteurs engagés dans le contrôle et la sécurité et la organisations des droits humains et la migration. Il est donc impératif, en effet, de soutenir la Commission bilatérale mixte et les sous-commissions de celle-ci et de leur accorder les pouvoirs et les ressources nécessaires à la réalisation de recommandations pertinentes. En outre, la mise en commun des informations doit être une priorité entre les deux pays afin d'assurer la continuité, la cohérence des engagements de haut niveau et un suivi approprié de la mise en œuvre.

- Lutter contre la Corruption

Avec une volonté politique et de la fermeté, le Code Douanier Haïtien doit être résolument mis en œuvre afin de permettre l'application rigoureuse de sanctions contre la contrebande et la fraude fiscale, y compris, par exemple, les amendes, les confiscations de marchandises et de véhicules de transport.

Le Secteur privé Haïtien réitère son engagement à finaliser et mettre en application le pacte national public-privé pour la lutte contre la corruption dont il est l'un des signataires.⁶ Des institutions telles que l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC), l'Unité centrale de Renseignement financier (UCREF), la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (CSCCA) et d'autres, responsables de la sensibilisation, du suivi, de la mise en

⁶ Anti-corruption Memorandum of Understanding between the Haitian State, the Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti, the Association des Industries d'Haïti, and the Forum Economic du Secteur Prive, April 27th, 2018.

œuvre et des sanctions en matière de lutte contre la corruption, doivent être renforcés et renforcés pour s'acquitter efficacement de leurs mandats.

Le secteur privé haïtien souscrit pleinement à la recommandation de formation pour les agents en douane, comme indiqué. Nous suggérons également d'étendre la formation sur les questions frontalières aux fonctionnaires des tribunaux judiciaires Haïtiens travaillant dans les quatre départements frontaliers (Nord-Est, Centre, Ouest, Sud-Est).

- Faciliter le commerce formel et Promouvoir le développement de la zone frontalière

Le secteur privé haïtien reconnaît la nécessité de mettre en application les accords bilatéraux, notamment en matière de douane, d'investissements et d'un plan social de développement durable de la frontière.

En ce qui concerne les activités frontalières, les marchés binationaux n'existent que de nom, vu qu'ils ne figurent pas dans la législation Haïtienne, ni ne relèvent de la compétence d'aucune juridiction Haïtienne; cependant, ils sont l'un des piliers du fléau de la contrebande.

Il faudrait concevoir une nouvelle stratégie qui implique des investissements dans les infrastructures douanières, l'établissement de vrais marchés bilatéraux et de micro-parcs, l'accès à la santé et à l'éducation, la préservation de l'environnement, le reboisement et autres, de manière à créer des emplois, renforcer les chaînes de valeurs, encourager la production, inciter le commerce, percevoir les taxes et augmenter généralement la qualité de la vie dans les zones frontalières, qui, à son tour entraînera une baisse de la migration. Ainsi, la République d'Haïti sera en bonne voie pour devenir un véritable Etat indépendant, avec des revenus stables et un capital humain qualifié.

Le rapport reconnaît qu'il existe, en vertu de la loi, quatre postes frontaliers officiels.⁷ Le secteur privé haïtien réitère sa position selon laquelle tous les biens et services transitant par tout autre point de passage de la frontière doivent être considérés comme des importations ou des exportations illégales.

De plus, le secteur privé haïtien aimerait émettre les observations suivantes:

- Nous pensons que l'interdiction des produits à base de volaille était justifiée et devrait être maintenue jusqu'à l'application de la résolution bilatérale signée le 3 février 2014 aux termes de laquelle les deux pays s'engagent à respecter les mesures sanitaires de l'accord SPS (OMC) et du Code de déontologie terrestre Animaux (Organisation mondiale de la santé animale).⁸ Les deux gouvernements devraient œuvrer à la mise en œuvre de cet accord et, dans le même temps, nous soutiendrions le type de renforcement des capacités internationales nécessaire à la République d'Haïti et à la République dominicaine pour établir des régimes de réglementation efficaces en matière sanitaire et phytosanitaire et de certification des exportateurs.

⁷ CSIS Haiti/Dominican Republic Border Study, page 4. *See also* Memorandum of Agreement on Trade Relations, July 10th, 2014 (these four points are Jimani/ Malpasse –Dajabon/Ouanaminthe – Elias Piña/ Belladère – Pedernales/Anse à Pitres).

⁸ Id.; page 6.

- Nous pensons que le document, à la page 6, interprète mal la décision prise en octobre 2015 par le Ministère de l'Économie et des Finances d'exiger que 23 articles désignés entrent en Haïti par les ports maritimes et les aéroports et non par la frontière terrestre. Bien que le CSIS indique que la décision visait à réduire la contrebande et à récupérer les recettes douanières et autres revenus connexes perdus, le rapport du CSIS pourrait laisser au lecteur l'impression que la décision visait à favoriser certains producteurs du secteur privé Haïtien et qu'elle n'était pas un effort légitime contre la contrebande.⁹
 - Nous pensons qu'il s'agit là d'une fausse impression dangereuse, totalement en contradiction avec les faits et le problème diagnostiqué et évalué ailleurs dans le rapport du CSIS. Encore une fois, il convient de préciser – *encore une fois* – que la mesure n'a jamais été une interdiction, mais une réorientation de l'entrée des marchandises vers les ports maritimes et les aéroports (les points d'entrée sécurisés) avec les infrastructures douanières appropriées.
 - En outre, nous soutenons le maintien de cette mesure de réorientation tant qu'elle est efficace afin d'éviter une augmentation de la contrebande et jusqu'à ce que des infrastructures frontalières douanières adéquates deviennent opérationnelles.
- De même, nous proposons de reformuler l'étude du Groupe de la Banque mondiale qui répertorie les groupes d'élites bénéficiant indûment d'incitations fiscales et douanières.¹⁰
 - Il convient de souligner que parmi ces groupes répertoriés dans cette étude se trouvent des entreprises qui produisent, investissent, créent des emplois, paient des impôts, s'organisent au sein d'associations et font pression sur les acteurs politiques pour développer des relations de travail constructives; tous, vers le développement du tissu socioéconomique et commercial d'Haïti.
 - La pratique du changement de raison sociale pour préserver la « *protection des industries naissantes* », telle que décrite par le World Bank Group, est bien connue, mais elle n'est ni systémique ni systématique en ce qui concerne tous les bénéficiaires d'incitations fiscales, même les entreprises appartenant ou non à ce groupe privilégié.
 - De tels événements sont le résultat des conditions de concurrences inégales caractérisées en fait par une vague d'importations faisant souvent l'objet de subventions, des droits de douane anormalement bas, des frontières poreuses, la prolifération du secteur privé informel Haïtien, ainsi que d'autres faiblesses des infrastructures et des institutions qui handicapent ces entreprises nationales.¹¹
 - D'autre part, le rapport du CSIS fait aussi mention de pertes pour la République Dominicaine, elle-même victime de la surévaluation des déclarations d'exportations vers Haïti, entraînant d'importants crédits d'impôts frauduleux (tels que l'ITBIS de 18 p. cent).¹² Nous tenons à souligner que ces crédits d'impôt frauduleux constituent une pression supplémentaire sur les entreprises haïtiennes, car ils peuvent facilement être appliqués en tant que rabais aux produits exportés de la République Dominicaine.

⁹ CSIS Haiti/Dominican Republic Border Study, page 7.

¹⁰ Id., page 7.

¹¹ Informal businesses receive incentives/exemptions on raw material imports based on fraudulent business plans, they include quasi finished products in their list of raw materials and abuse the system entirely, putting an even greater pressure on the legitimate companies. Haiti's economy today is close to 75% informal.

¹² CSIS Haiti/ Dominican Republic Border Study; page 7.

- We would like to point out that these fraudulent tax-credits are yet an additional pressure against Haitian companies as they can easily be applied as discounts to products exported from the Dominican Republic.
- S'agissant des donateurs et de la communauté internationale, il est impératif de dresser un inventaire des différentes initiatives et activités afin de garantir une meilleure harmonisation, coordination et efficacité de leurs efforts.

Conclusion:

Pour conclure, le Secteur privé Haïtien voudrait brosser un tableau, bref mais sombre, des conséquences du commerce de contrebande. Nous avons inclus en annexe une série de chiffres pour servir de contexte et d'appui.

- La République d'Haïti est sur le point de devenir un Etat en déliquescence par son incapacité à accroître les revenus dont il a besoin pour relever les défis de sa population. Récupérer les recettes perdues à la frontière permettrait aux autorités gouvernementales Haïtiennes de subvenir aux besoins réels de la population en termes de sécurité alimentaire, de santé, d'éducation et d'infrastructures appuyant une croissance rapide dans divers secteurs économiques, la création d'emplois, la protection des emplois existants et les investissements et la fourniture de services appropriés.
- La migration des citoyens Haïtiens vers la République Dominicaine pour rechercher une vie meilleure est la conséquence directe de la pénurie d'opportunités en République d'Haïti. Ces opportunités ne peuvent se manifester ni par des Investissements directs étrangers (IDE), ni par des investissements locaux, alors que la contrebande s'amplifie, sape le secteur privé légitime et prive le Gouvernement Haïtien des ressources nécessaires pour répondre aux besoins du peuple Haïtien.
- La réalité actuelle de la contrebande à la frontière a également un impact négatif sur le secteur privé légitime Dominicain, réduit les recettes du Gouvernement Dominicain, alimente la corruption et l'anarchie des deux côtés de la frontière, ce qui affaiblit les efforts de coopération visant à mettre en place des procédures de migration sûres, humaines et légales.
- Nous voudrions accentuer ici qu'Haïti doit avoir la possibilité d'exporter vers la République Dominicaine les produits qui ne porteraient pas préjudice à ses producteurs, mais concurrenceraient plutôt d'autres importations en République Dominicaine. Les deux pays devraient poursuivre leurs efforts pour mettre en place les procédures appropriées pour faciliter les exportations de la République d'Haïti et parvenir à de meilleurs contrôles des importations en provenance de la République dominicaine.
- Nous proposons qu'avec l'appui et la participation de la communauté internationale, les deux Gouvernements conviennent de créer une entité spécialisée pour le suivi des activités frontalières, y compris les importations et les exportations, afin de garantir la conformité aux accords frontaliers binationaux et de préparer des rapports et statistiques trimestriels indépendants.

- Nous réitérons, encore une fois, que les quatre postes frontières officiels doivent être respectés en tant que tels et où le droit doit être appliqué. comme étant les seuls points de passage légaux entre les deux Républiques.
- Nous prenons acte de la déclaration du CSIS selon laquelle « *la méfiance et les préjugés - exacerbés par les divergences économiques énormes des deux voisins - ont affaibli la volonté politique nécessaire à une coopération bilatérale durable* »¹³ Une volonté politique est nécessaire au plus haut niveau dans les deux pays et pour garantir le changement. Le Secteur privé Haïtien continuera à sensibiliser et à plaider auprès du Gouvernement et du Parlement de son pays et auprès de toutes les entités concernées pour que des changements obligatoires soient apportés. Nous notons également que la communauté internationale doit faire preuve de volonté politique pour fournir les ressources et l'expertise nécessaires pour mettre en place de toute urgence des contrôles sur le commerce de contrebande et pour mettre en place la capacité de sécurité nécessaire pour le faire respecter.'
- Nous espérons que le rapport demandé par le Congrès des États-Unis au Secrétaire d'État en février 2019 pourra servir de base à un plan stratégique visant à faire progresser le besoin urgent de contrôler ce commerce grâce à une capacité douanière et à une capacité de maintien de l'ordre et de sécurité. Un tel plan à élaborer et à mettre à exécution nécessitera une participation et des ressources internationales, ainsi que la coopération des Gouvernements Haïtien et Dominicain. Une fois que ces mécanismes seront en place, il sera possible de traiter efficacement les programmes de coopération à long terme en matière de commerce et de développement.
- Le Secteur privé Haïtien, et en particulier l'Association des Industries d'Haïti (ADIH), la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH) et la Chambre de Commerce Haïtiano-Américaine (AmCham Haiti), renouvellent leur engagement à lutter contre la corruption, contre la contrebande et au renforcement des responsabilités fiscales.
- Pour terminer, nous recommandons instamment que des rencontres nationales aient lieu en République d'Haïti et en République Dominicaine afin de diffuser convenablement cette étude aux protagonistes et d'en faciliter l'affectation et déclencher la volonté politique.¹⁴

Au nom du Secteur privé Haïtien, merci de votre attention et de votre considération.

¹³ CSIS Haiti/ Dominican Republic Border Study, page 4.

¹⁴ The CSIS report should also be translated in French and Spanish.

ANNEXE I CHIFFRES-CLÉS¹⁵

- En 2015, les exportations de la République Dominicaine vers Haïti ont totalisé 1,4 milliard de dollars américains.
- Collecte des droits de douane par les douanes Haïtiennes à tous les points frontaliers en 2018: moins de 20 millions de dollars Américains - le nombre avoisine actuellement les 15 millions de dollars Américains.
- La collecte des douanes Haïtiennes au port de Port-au-Prince représente 31% du dollar.
- Pertes de revenus à la frontière pour le Gouvernement Haïtien provenant des importations Dominicaines: environ 350 millions de dollars américains.
- Budget de la République d'Haïti pour l'année écoulée : environ 2,2 milliards de dollars Américains.
- La perte de revenus à la frontière représente 16% du budget.
- Le déficit budgétaire du Gouvernement Haïtien pour l'année écoulée était d'environ 350 millions de dollars Américains.
- La gourde Haïtienne a connu sa pire dévaluation en 2018, passant de 60 gourdes pour un dollar Américain à 83 gourdes pour un dollar Américain, en grande partie à cause du déficit.
- Exportations de la République d'Haïti vers la République Dominicaine en 2018 : moins de 60 millions de dollars Américains.

Association des Industries d'Haïti (ADIH)
21, Rue Borno, Bois-Moquette, Pétion-Ville, Haïti – B.P. 15199
Tel : (509) 2946-1211 / 3776-1211
E-mail : administration@adih.ht

Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH)
4eme Etage, Building Digicel, 151, Angle Ave. Jn-Paul II & Impasse Duverger
Turgeau, Port-Au-Prince, Haïti
Tel : (509) 2946-7777 / (509) 2943-1173
Email: info@ccih.org.ht

American Chamber of Commerce in Haiti (AmCham-Haiti)
Angle Rue Panaméricaine et Imp des Hotels (Local Ritz Kinam II- Apt 9)
Tél: (509) 2940-3024
Email: info@amchamhaiti.com

¹⁵ See The Illegal Effect of Trade Across the Border with the Dominican Republic and Growth in the Haitian Economy, Daniel Dorsainvil, February 2018.